



Fédération Internationale Willems®  
mouvement d'éducation musicale

46 rue Bugeaud - 69006 LYON (FR)  
+33 (0)6.18.16.54.38  
contact@fi-willems.org

## Formation Willems® 2022/2023

DIPLÔME PÉDAGOGIQUE WILLEMS®  
POUR L'ÉDUCATION MUSICALE

### Formulaire d'inscription

Modalités (paiement & annulation)

à transmettre au secrétariat  
impérativement avant le début des cours

#### COORDONNÉES & INFORMATIONS PROFIL PROFESSIONNEL

Madame  Monsieur  NOM

Date de naissance  Prénom

Adresse postale

Code Postal  Ville

Pays

Tél. fixe  Tél. portable

Mail

Activité(s) professionnelle(s)

Instrument(s) pratiqué(s)

Parcours musical et pratique instrumentale

Document(s) joint(s) à l'inscription (cocher la/les case/s correspondre-s)

CV  Lettre de Motivation  Copie du/des diplôme-s

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES TARIFAIRES - en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022 <sup>(1)(2)</sup>

Grille tarifaire	Particulier	Employeur/OPCO
Frais pédagogiques - Module DPW-EM1 - 1 <sup>ère</sup> année	1.605 €	2.245 €
Frais pédagogiques - Module DPW-EM2 - 2 <sup>ème</sup> année	1.855 €	2.595 €
Frais pédagogiques - Séminaire international d'examen final - 2 <sup>ème</sup> année <sup>(3)</sup>	200 €	280 €
Frais de gestion	50 €	50 €
Cotisation - Adhésion FIW/membre actif (15€ pour les étudiants) <sup>(4)</sup>	20 €	20 €

<sup>(1)</sup> Frais de transport, hébergement et repas non inclus

<sup>(2)</sup> Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)

<sup>(3)</sup> Les frais pédagogiques pour le Séminaire international d'examen final (examens oraux) seront à régler après les résultats des examens écrits.

<sup>(4)</sup> 15€ - tarif étudiant sur présentation d'un justificatif

**COÛT FORMATION - se référer à la grille tarifaire en page 1 du présent document - <sup>(1) (2)</sup>**Si prise en charge Employeur/OPCO, cochez cette case 

<input type="radio"/>	Frais pédagogiques - Module DPW-EM1 - 1 <sup>ère</sup> année <sup>(5) (6)</sup>	..... €
<input type="radio"/>	Frais pédagogiques - Module DPW-EM2 - 2 <sup>ème</sup> année <sup>(5) (6)</sup>	..... €
<input type="radio"/>	Frais pédagogiques - Séminaire international d'examen final - 2 <sup>ème</sup> année <sup>(3) (5) (6)</sup>	..... €
	Cotisation 2023 - Adhésion FIW/membre actif <sup>(4)</sup>	..... €
	Frais de gestion	50 €
	Total à payer <sup>(1) (2)</sup>	..... €

**PAIEMENT <sup>(7)</sup>**

	D-EM1 (cas général)	D-EM1 (autre cas)	D-EM2 (cas général) <sup>(3)</sup>	D-EM2 (autre cas) <sup>(3)</sup>
<input type="radio"/>	1 fois	1.675 €	.....	1.925 €
	<i>paiement à l'inscription</i>			
<input type="radio"/>	3 fois	1x 605€ + 2x 535€	.....	1x 685€ + 2x 620€
	<i>1<sup>ère</sup> échéance à l'inscription puis les 2 suivantes : 15 mars / 15 juin</i>			
<input type="radio"/>	6 fois	1x 325€ + 5x 270€	.....	1x 375€ + 5x 310€
	<i>1<sup>ère</sup> échéance à l'inscription puis les 5 suivantes tous les 15 du mois entre février et juin</i>			

**MODE DE PAIEMENT <sup>(7)</sup>**

Chèques <sup>(8)</sup>

Espèces

Virement Banque Postale

Virement PayPal

<sup>(1)</sup> Frais de transport, hébergement et repas non inclus<sup>(2)</sup> Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)<sup>(3)</sup> Les frais pédagogiques pour le Séminaire international d'examen final (examens oraux) seront à régler après les résultats des examens écrits.<sup>(4)</sup> 15€ - tarif étudiant sur présentation d'un justificatif<sup>(5)</sup> Si prise en charge Employeur/OPCO, se référer au tableau "Informations générales tarifaires" ou au devis établi et reporter les montants dans les cases correspondantes.<sup>(6)</sup> Les inscrits en formation exerçant dans les écoles membres associés FIW bénéficient d'une réduction de 10% sur les frais pédagogiques.<sup>(7)</sup> Si prise en charge Employeur/OPCO, ne pas compléter ces onglets.<sup>(8)</sup> Pour le paiement en 3 ou 6 fois par chèques, merci de remettre la totalité des chèques au moment de l'inscription, datés du jour de l'inscription.**CONDITIONS D'ANNULATION D'INSCRIPTION**

- En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursée après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident, sur présentation de justificatif.
- Dans le cas contraire, un minimum d'un tiers du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante après déduction de ce tiers ou du montant des cours suivis antérieurement à l'annulation si le montant évalué est supérieur au tiers, ne pourra pas être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (*formations, stages, rencontres...*).
- Dans les deux cas, les frais de gestion et l'adhésion annuelle restent acquis à la FIW.

**La FIW est une association à but non lucratif. Les cours fonctionnent en auto-financement. Toute inscription est un engagement individuel pour une somme donnée. Chaque paiement contribue à l'équilibre de l'ensemble.**

DATE

SIGNATURE

**CONTACT**

**Fédération Internationale Willems®**  
(siège & secrétariat)  
46 rue Bugeaud - 69006 LYON

Tél : +33 (0)6.18.16.54.38  
Mail : [contact@fi-willems.org](mailto:contact@fi-willems.org)  
Site : [www.fi-willems.org](http://www.fi-willems.org)

Pour remplir en ligne le formulaire d'inscription et le retourner signé électroniquement, nous vous recommandons d'installer gratuitement



Adobe Acrobat Reader DC

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767

APE N° 8559B / SIRET N° 327 237 566 00077 / Organisme de formation permanente N° 82 69 12756 69

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

modifications réservées

2/2